

Compte rendu du CHSCTD du 10/12/2015

Présents : 7 de l'administration, 2 FO, 2 Unsa, 2 CFDT, 6 FSU

- Tous les comptes rendus des groupes de travail (chargés d'école, postes partagés...) sont accessibles sur le PIAL
- **Une formation sur les Risques psycho-sociaux** à destination des chefs d'établissement, des chefs de service, des IENs... est proposée dans le cadre de leur formation continue. C'est très bien dans la démarche, et c'est d'autant mieux que certains s'en sont saisis.
- **La mise en place des DUER** (document unique d'évaluation des risques) étant finalisée sur le département, une formation sur les PPMS va voir le jour à destination des conseillers de prévention départementaux et de circonscription dans un premier temps, puis à destination des directeurs ensuite.
- **La FSU fait remonter (encore) un mal-être de plus en plus grandissant** de collègues notamment face à la prise en charge d'élèves qui sont ou devraient être orientés vers des établissements spécialisés, et restant en milieu ordinaire ; mais aussi de relations de plus en plus dégradées avec leur hiérarchie.
Pour la FSU, tout collègue s'arrêtant pour dépression, asthénie, burn-out ... doit voir son médecin généraliste pas seulement pour un arrêt de travail, mais aussi pour faire état d'un élément déclencheur de cette situation afin de requalifier l'arrêt en accident du travail. Puis prendre contact avec les médecins de prévention du Rectorat (équivalent à la médecine du travail dans le privé), mais aussi prévenir le secrétaire du chsctd.
- **Gaz radon** : gaz naturel radioactif venant de sol granitique. Les effets sont la possibilité d'être atteint d'un cancer du poumon. C'est l'ARS (agence régionale à la santé) qui est responsable de la relance de ces mesures dans les établissements et dans tous lieux publics. Cependant, ne voyant rien venir, certaines municipalités ont pris les devants (notamment sur St-Dié), pour faire état de l'évolution de l'air ambiant vis-à-vis des premières mesures d'il y a 10 ans.
- La FSU demande que **toute déclaration de suicide** ou tentative de suicide sur lieu de travail ou au domicile, en lien avec le travail ou non, soit automatiquement transférée au secrétaire de chsctd pour information et pour que le chsctd puisse en tout état de cause prendre la décision de diligenter une enquête ou non.
- **2 groupes de travail auront lieu cette année**, le premier sur les médecins scolaires du département sur proposition du SGEN-CFDT et l'autre sur les infirmières scolaires sur proposition de la FSU. C'est retenu.
- **4 visites auront lieu sur proposition de la FSU** : au collège Souhait de St-Dié, au collège St-Exupéry d'Epinal, à l'école de THIEFOSSE, à l'école du socle de LIFFOL LE GRAND au sein du collège.